

SICAV AMEN
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2008, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2008 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, les emplois en titres émis et garantis par AMEN BANK représentent 16,89% de l'actif au 31 Décembre 2008, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2008.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 26 Février 2008

SICAV AMEN

Bilan arrêté au 31 DECEMBRE 2008

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Portefeuille-titres		93 642 751	82 148 695
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	2 196 927	4 584 333
Obligations et valeurs assimilées	3.2	91 445 824	77 564 362
Placements monétaires et disponibilités		44 698 152	35 543 367
Placements monétaires	3.3	20 384 024	11 925 406
Disponibilités	3.4	24 314 128	23 617 961
TOTAL ACTIF		138 340 903	117 692 062
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		98 400	41 307
Créditeurs divers		29 783	25 072
TOTAL PASSIF		128 183	66 379
Capital	3.5	132 773 495	112 654 683
Sommes capitalisables	3.10	5 439 225	4 971 000
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		5 439 225	4 971 000
ACTIF NET		138 212 720	117 625 683
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		138 340 903	117 692 062

SICAV AMEN

Etat de résultat arrêté au 31/12/2008

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	3.6	4 487 154	3 807 982
Revenus des placements monétaires	3.7	2 097 418	1 615 768
Total des revenus de placements		6 584 572	5 423 750
Charges de gestion des placements	3.8	<839 170>	<450 034>
Revenus Nets des placements		5 745 402	4 973 716
Autres charges	3.9	<164 890>	<123 872>
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 580 512	4 849 844
Régularisation du résultat d'exploitation		<141 287>	121 156
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		5 439 225	4 971 000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		141 287	<121 156>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<17 410>	26 007
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		255 242	75 450
Frais de négociation		<9 417>	<3 943>
Résultat non distribuable		228 415	97 514
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 808 927	4 947 358

SICAV AMEN
Etat de variation de l'actif net
(En Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 808 927	4 947 358
Résultat d'exploitation	5 580 512	4 849 844
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<17 410>	26 007
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	255 242	75 450
Frais de négociation de titres	<9 417>	<3 943>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 778 109	12 704 671
Souscriptions		
- Capital	207 482 205	202 199 794
- Régularisation des sommes non distribuables	53 710	<5 033>
- Régularisation des sommes capitalisables	12 991 047	14 254 171
Rachats		
- Capital	<193 157 730>	<190 154 666>
- Régularisation des sommes non distribuables	<90 871>	<1 936>
- Régularisation des sommes capitalisables	<12 500 252>	<13 587 659>
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 587 036	17 652 029
ACTIF NET		
En début de période	117 625 684	99 973 655
En fin de période	138 212 720	117 625 684
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 064 777	3 610 125
En fin de période	4 581 629	4 064 777
VALEUR LIQUIDATIVE	30,166	28,938
TAUX DE RENDEMENT	4,25%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2008

1- Référentiel d'élaboration des états financiers annuels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2008 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% actif Net</i>
Titres Sicav				
<i>Amen Trésor</i>	10 497	1 084 252	1 106 058	0,80
<i>Amen Première</i>	10 385	1 087 122	1 089 979	0,79
Actions cotées				
<i>BT</i>	8	303	890	0,00
Total		2 171 677	2 196 927	1,59

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient</i>	<i>Valeur au 31/12/2008</i>	<i>% actif Net</i>
BTA				
<i>BTA10032009</i>	12 000	12 000 000	12 628 273	9,14
<i>BTA090215</i>	13 500	14 068 350	14 904 907	10,78
<i>BTA090714</i>	5 700	5 979 150	6 160 551	4,46
<i>BTA11072017</i>	3 000	2 971 875	3 049 102	2,21
<i>BTA14042014</i>	9 200	9 738 200	10 190 386	7,37
<i>BTA150312</i>	4 000	4 042 400	4 232 427	3,06
<i>BTZ111016</i>	2 000	1 245 000	1 253 208	0,91
Total		50 044 975	52 418 854	37,93

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

<i>Date</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2007</i>
Montant	374 023	90 732

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au	% actif
			31/12/2008	Net
Obligations				
AB 2001	40 500	1 620 000	1 678 806	1,21
AB 2006	40 000	3 600 000	3 766 240	2,73
AB 2008 TA	40 000	4 000 000	4 128 224	2,99
AFRICA 2003 A	3 000	120 000	122 110	0,09
AIL 2005	2 000	80 000	81 584	0,06
AIL 2007	3 800	304 000	304 687	0,22
AL 2002-1	1 000	16 000	16 205	0,01
ATB 2007-1	10 000	950 000	982 168	0,71
ATL 2006-1	30 000	3 000 000	3 085 488	2,23
ATL 2007/1	10 000	800 000	814 016	0,59
ATL 2008/1	10 000	1 000 000	1 030 776	0,75
ATL 2003-1	5 000	100 000	104 736	0,08
ATL 2004-2	10 000	400 000	416 936	0,30
ATTIJARI BANK 2008	30 000	3 000 000	3 000 456	2,17
BH 2007	20 000	2 000 000	2 007 072	1,45
BH 2008	20 000	2 000 000	2 068 432	1,50
BTEI 2004	1 500	90 000	92 436	0,07
BTKD 2006	2 500	150 000	150 288	0,11
CIL 2004/2	5 000	200 000	208 468	0,15
CIL 2005/1	10 000	800 000	809 696	0,59
CIL 2007/1	15 000	1 500 000	1 575 864	1,14
CIL 2007/2	15 000	1 500 000	1 566 924	1,13
CIL 2003-1	2 000	80 000	80 896	0,06
GL 2003-1	3 000	120 000	123 058	0,09
GL 2003-2	10 000	600 000	631 080	0,46
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	600 000	616 411	0,45
MSB 2003 B	6 000	360 000	371 726	0,27
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 579	0,15
SELIMA 2002 B	1 000	40 000	41 295	0,03
SEPCM 2002	1 000	28 570	29 868	0,02
SIHM 2008 TA	6 000	600 000	609 341	0,44
SIHM 2008 TB	4 000	400 000	406 227	0,29
STM 2007 B	5 000	500 000	507 264	0,37
STM 2007 C	6 000	600 000	608 717	0,44
TLG 2004-1	10 000	200 000	207 976	0,15
TLG 2003-1	2 000	40 000	42 181	0,03
TLG 2005-1	5 000	200 000	201 996	0,15
TLG 2007-2	15 000	1 500 000	1 572 240	1,14
TLG 2008-1	5 200	520 000	533 707	0,39
TLG 2008-2	5 000	500 000	502 492	0,36
TLG 2008-3	5 000	500 000	502 708	0,36
UNIFACTOR 2008	10 000	1 000 000	1 041 744	0,75
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	301 368	0,22
UNIFACTOR 2005-1 TB	20 000	800 000	813 904	0,59
UTL 2004	3 000	240 000	250 164	0,18
UTL 2005/1	10 000	800 000	811 416	0,59
Total		37 958 570	39 026 970	28,24
Total obligations et valeurs assimilées		50 044 975	52 418 854	37,93
Total général		88 003 546	91 445 824	66,19

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-08 à 20 384 024 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût	Valeur	% actif
				d'acquisition	Actuelle	Net
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	02/02/2009	12 861 796	12 951 508	9,37
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	11/06/09	2 862 017	2 936 265	2,12
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	01/07/09	954 006	976 195	0,71
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	TUNISIE FACTORING	24/06/09	1 431 008	1 465 633	1,06
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	04/06/09	1 000 000	1 027 694	0,74
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	11/06/09	1 000 000	1 026 729	0,74
Total				20 108 827	20 384 024	14,74

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 24 314 128 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	23 790 000	24 264 725(i)	17,56
Avoirs en banque		49 403	0,04
Total		24 314 128	17,60

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	Taux Brut
PLACT 010810	AMEN BANK	01-08-2010	4 600 000	4 687 773	5,69
PLACT 131208	AMEN BANK	13-12-2010	12 000 000	12 028 334	5,67
PLACT 220210	AMEN BANK	22-02-2010	3 000 000	3 118 805	5,77
PLACT 280909	AMEN BANK	28-09-2009	4 190 000	4 429 813	5,68
Total			23 790 000	24 264 725	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/08 au 31/12/08 s'élève à 20 587 036 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 14 515 728

Variation de la part Revenu : 6 071 308

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2007	118 257 767
Souscriptions	207 482 205
Rachats	<193 157 730>
Frais de négociation	<9 417>
VDE / actions et titres OPCVM	24 662
VDE / actions cote permanente	587
+/- report sur act. cote permanente	<475>
+/- report sur titres OPCVM	<42 185>
+/- value réal. sur emp société	<1>
+/- value réal. sur titres OPCVM	248 986
+/- value réal. sur Oblig Etat	6 257
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	53 710
Régul sommes non distribuables (rachat)	<90 871 >
Variation de la part Capital	14 515 728
Capital au 31/12/2008	132 773 495

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du Résultat d'exploitation	<141 287>
Résultat d'exploitation	5 580 513
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	632 082
Variation de la part Revenu	6 071 308

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-07	4 064 777
Nombre d'actions souscrites	7 486 319
Nombre d'actions rachetées	<6 969 467>

Nombre d'actions en circulation au 31-12-08 4 581 629

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-07 1 020

Nombre d'actionnaires entrants 214

Nombre d'actionnaires sortants <345>

Nombre d'actionnaires au 31-12-08 889

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Dividendes	23	17
Revenus des obligations	1 807 063	1 223 106
Revenus des BTNB et BTA	2 680 068	2 584 859
Total	4 487 154	3 807 982

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-08 au 31-12-08	Période du 01-01-07 au 31-12-07
Billets de trésorerie	370 778	460 985
Certificat de dépôt	672 310	244 605
Placement en compte courant	1 037 837 16 493	903 604 6 574
Total	2 097 418	1 615 768

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».